

## ÉDITO



Chères adhérentes, chers adhérents,  
Chers amis,  
2014 a été placée sous le signe du  
renouveau et du développement. Je  
vous remercie chaleureusement pour  
votre précieux soutien et votre  
implication durant cette année.

Le principal objectif de l'Unafam pour 2015 consiste à se positionner plus fortement et au plus près des pouvoirs publics pour passer des rapports et missions (Piveteau, Le Houérou, Dessault et Laforcade) aux actions concrètes pour que nos proches puissent retrouver un parcours de vie de qualité, sans ruptures de suivi, avec un accès à l'emploi et au logement facilité. Ces missions, nous ne serons pas seuls pour les accomplir puisque nous allons passer par la constitution d'alliances et parce que nous agissons ensemble.

C'est grâce aux efforts conjoints de ses adhérents, bénévoles et salariés que l'Unafam accomplit, depuis plus de 50 ans, sa mission auprès des malades et de leurs proches, dans le but commun d'améliorer les conditions de vie des personnes atteintes de troubles psychiques. Nous sommes tous porteurs de ce message d'espoir et je souhaite que ce message vous accompagne chaque jour.

Je vous adresse, à vous et à vos proches, tous mes vœux de sérénité et de bien-être pour 2015.

Bien sincèrement,  
Philippe Charrier



## SOMMAIRE

### ACTUALITÉS

- Forum de l'emploi des personnes handicapées : quelle place pour le handicap psychique ? **p. 2**
- Conférence National sur le Handicap 2015 **p. 2**

### FOCUS

- Le groupe grands-parents en Île-de-France **p. 3**

### VIE DE L'UNAFAM

- «Mad Days » : le bilan en images **p. 3**
- Mise en place de l'organisation des urgences psychiatriques en Haute Normandie **p. 3**
- L'Unafam de Basse Normandie récompensée par le label ARS « Droits des usagers » **p. 3**

### AGENDA ET INFORMATIONS PRATIQUES

- Ateliers d'entraide Prospect Famille Unafam **p. 4**
- Colloque Unafam Charente : « L'accompagnement dans le parcours de soins de la personne en situation de maladie psychique » **p. 4**
- Colloque FHF : « Recherche en psychiatrie et santé mentale : un enjeu majeur pour la qualité des soins » **p. 4**

## ACTUALITÉS

### CONFÉRENCE NATIONALE SUR LE HANDICAP 2014

Créée par la loi du 11 février 2005, la **Conférence Nationale sur le Handicap (CNH)** présente les orientations, les moyens et les actions menés par les pouvoirs publics à destination des personnes handicapées (PH). Pour sa 3<sup>ème</sup> édition depuis 2008, elle s'est tenue ce **11 décembre** pour la première fois à l'Elysée. **Michel Girard, Vice-président de l'Unafam, a participé à la table ronde «accessibilité».**

Les axes abordés ont reflété les priorités soulevées par le comité interministériel du handicap (CIH) du 25 septembre 2013 : jeunesse, emploi, accessibilité, accès aux soins et accompagnement médico-social. Les grands besoins d'évolution sur ces thématiques ont été confirmés : un système plus accessible, décloisonné, simplifié et susceptible de rendre le parcours de la personne handicapée le plus proche possible de celui du citoyen *lambda*. Plusieurs annonces ont été faites en ce sens.

En premier lieu, le Gouvernement a promis de rendre 80% des établissements recevant du public (ERP) accessibles d'ici 3 ans. Les difficultés rencontrées par les PH dans le domaine médico-social ont aussi été évoquées : méconnaissance du handicap par les professionnels, difficultés financières, PH contraintes de s'exiler hors de la France faute de places adaptées dans nos structures et absence de solutions pour les PH vieillissantes.

Le Président de la République souhaite atteindre l'objectif "Zéro sans solution" fixé par le rapport de Denis Piveteau et impulsé par la mission confiée à Marie-Sophie Desaulle. Dans son discours de clôture et après avoir participé à la table ronde « Inclusion : une société innovante et bienveillante », il a :

- insisté sur la prise en compte d'**objectifs** concernant l'accueil des personnes handicapées dans les **contrats entre Agences Régionales de Santé (ARS) et maisons de santé pluridisciplinaires** à partir de janvier 2015
- encouragé le **déploiement de consultations spécialisées à l'hôpital "dès 2015"** avec les concours du Fonds d'Intervention Régional (Fir) des ARS
- annoncé l'intégration de la **formation initiale et continue des professionnels de santé** dans les évolutions du projet de loi de Santé
- réaffirmé le nécessaire **décloisonnement** entre sanitaire, social et médico-social
- annoncé la simplification et l'**extension jusqu'à 5 ans** de la durée d'attribution de l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH) pour les taux d'invalidité compris entre 50 et 80%
- rendu la **CNH annuelle**.

**L'Unafam suit de près la mise en œuvre des promesses annoncées et ne manquera pas de vous tenir informés.**

**Pour accéder au discours de François Hollande, rendez-vous sur le site de l'Elysée**

<http://www.elysee.fr/chronologie/#e8049,2014-12-11,conference-nationale-du-handicap-2>

### FORUM DE L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES : QUELLE PLACE POUR LE HANDICAP PSYCHIQUE ?

En amont de la CNH s'est tenu, ce **1<sup>er</sup> décembre**, à Dijon, le **Forum Emploi des personnes handicapées** en présence de Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et la Députée des Côtes d'Armor, Annie Le Houérou (auteure du rapport *Dynamiser l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire*).

Ségolène Neuville a évoqué la problématique du financement de la formation professionnelle, les 29 millions d'euros prélevés sur le Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées destinés à financer des contrats aidés pour les travailleurs handicapés, le besoin de passerelles entre milieu protégé et milieu ordinaire, mais aussi l'Education Nationale, les Instituts Médico-Educatifs, la réforme de la tarification en cours pour les établissements médico-sociaux, le besoin de simplification administrative et d'amélioration de transferts de données entre Maisons Départementales des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations familiales et Caisse nationale de l'assurance maladie. François Rebsamen a orienté son propos sur les avancées sur la formation professionnelle des personnes handicapées (PH) dans la loi du 5 mars 2014.

Deux tables rondes ont rassemblé quelques témoins, les principales associations œuvrant dans le champ du handicap et des institutionnels : « **aménager, accompagner vers l'emploi des PH en milieu ordinaire** » et « **améliorer la négociation collective sur l'emploi des PH** ».

Danièle Loubier, Trésorière de l'Unafam est intervenue sur trois points :

- Remercier que l'on **donne enfin une place au handicap psychique dans la réflexion** ( Mmes Neuville et Le Houérou en ont parlé dans leurs interventions)
- Souligner l'**importance de l'accompagnement pour les nôtres**
- Demander **plus de souplesse dans les dispositifs administratifs**.

Elle a été interviewée par le journal local « Le Bien Public », où elle évoque le problème spécifique du regard sur le handicap psychique : « **Les handicapés psychiques ont encore plus de difficultés que les autres handicapés. Dans le milieu ordinaire, il faut préparer les équipes, leur faire comprendre que leur collègue peut flancher certains jours.** »



CNH 2015 : table ronde sur l'accessibilité : Michel Girard avec Ségolène Neuville et Axelle Lemaire

**FOCUS****LE GROUPE GRANDS-PARENTS EN ÎLE-DE-FRANCE**

Le rôle des grands-parents s'avère complexe lorsque leurs petits-enfants ont leur(s) parent(s) affecté(s) par les troubles psychiques. C'est pourquoi l'Unafam a formé son propre **groupe de réflexion**.

Les réunions sont encadrées par des professionnels. Elles ont lieu au siège national de l'Unafam sous forme de réunions de 2 heures avec un psychiatre thérapeute familial bénévole. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour y assister.

Des débats de 2 heures, animés par les professionnels de l'EPE (Ecole des Parents et des Educateurs), psychologue et/ou juriste, dans l'axe de la parentalité, ont également lieu au Café de l'École des Parents ([www.epe-idf-accueil.com](http://www.epe-idf-accueil.com) - 162 Bd Voltaire, 75011 Paris).

Pour ces derniers, il est nécessaire de s'inscrire par téléphone au 01.44.93.44.84 et de s'acquitter d'une participation de 5 euros.

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS :**

Mardi 6 janvier 2015 de 19h à 21h au Café des Parents : « *Se préparer à accueillir et à répondre à la parole de l'enfant* », à partir de la vidéo « *Un entretien avec Marc Juston, magistrat, sur les séparations conflictuelles* ».

**VIE DE L'UNAFAM****MAD DAYS : LE BILAN EN IMAGES**

La vidéo retraçant les moments forts des Mad Days vient d'être mise en ligne.

Elle est disponible *via* Youtube en suivant ce lien :

[https://www.youtube.com/watch?v=l5-eU\\_5DoL4&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=l5-eU_5DoL4&feature=youtu.be)

N'hésitez pas à la diffuser autour de vous pour communiquer sur ce qu'organise l'Unafam en direction du grand public. Cette édition 2014 a constitué une première et la poursuite de cet événement l'an prochain a été retenue par le Conseil d'administration de l'Unafam. serait de déployer l'événement dans une ou deux villes de province.

**L'UNAFAM DE BASSE NORMANDIE RÉCOMPENSÉE PAR LE LABEL ARS « DROITS DES USAGERS »**

Les trois délégations Unafam de Basse Normandie (Calvados, Manche et Orne) ont obtenu le label 2014 « Droits des Usagers de la Santé » décerné par l'ARS de Basse Normandie au titre du *Guide Ressources* qu'elles ont élaboré conjointement. Celui-ci est disponible en ligne en suivant ce lien : <http://www.guideresourcesunafambn.org/>.

Cette labellisation ARS récompense des initiatives et des projets exemplaires favorisant la connaissance, la promotion et le respect des droits des usagers de la santé :

<http://www.ars.basse-normandie.sante.fr/Label-droits-des-usagers-de-1.174507.0.html>.

Au-delà de la reconnaissance de la pertinence et de l'utilité du *Guide Ressources* pour les usagers, cette labellisation constitue une belle opportunité de promouvoir l'Unafam, puisque des actions de communication seront organisées par l'ARS de Basse Normandie à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

D'ici-là, et grâce aux subventions obtenues, les trois délégations Unafam de Basse Normandie préparent une version sous format livret papier du guide, car le seul format numérique reste un frein et ne suffit pas. Cette version devrait être disponible dans quelques semaines.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des actualités concernant cette labellisation et de ses retombées médiatiques sur les départements concernés.

**MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION DES URGENCES PSYCHIATRIQUES EN HAUTE NORMANDIE**

A la demande de l'Unafam, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Haute Normandie a constitué, en juin 2013, un groupe de travail en vue de l'organisation d'un dispositif de réponse aux urgences psychiatriques, conformément à la loi du 5 juillet 2011.

Ce groupe de travail, composé des Préfets, du Procureur Général, de l'ARS, des Services d'aide médicale urgente (SAMU), des établissements de santé, des forces de l'ordre, des services d'incendie et de l'Unafam, devrait aboutir à la signature, au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, d'une convention multipartite suppléant à des situations non prévues par la loi, notamment à l'impossibilité d'obtenir la venue sur place d'un médecin apte à délivrer le certificat médical prévu par la loi permettant de « traiter » la situation d'urgence, soit lorsque la personne se met en danger personnellement, soit lorsqu'elle présente un danger imminent pour la sûreté des personnes.



